

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 11 décembre 2007**

L'an deux mil sept, le onze décembre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 29 novembre 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

**Etaient présents membres titulaires :**

**Faremoutiers :** Michel COMMANAY, Bruno DUMONT, Marc GILLOOTS, Monique MARTIN

**Guérard :** Robert FAVRE, Marie-France CHALLIER, Jean Claude ODELUT,

**Pommeuse :** Jacques ALONSO, Claude GILLOOTS, Annie PATERNOSTRE,

**Dammartin sur Tigeaux :** Raoul LAVÉRIE, Philippe CLAUSIER, Philippe GALY

**Etaient absents membres titulaires :**

Jean Pierre CÉ, qui a donné pouvoir à Marie-France CHALLIER,

Jacques BREARD, représenté par Josette MARTIN

Franck DUBUGET, Pierrette TURLAN

**Etaient présents membres suppléants :** Josette MARTIN

Marie-France CHALLIER est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

**ORDRE du JOUR**

- Décisions modificatives relatives au budget annexe Hôtel d'Entreprises
- Modification délibération création de poste cadre B
- Budget annexe assainissement
- Informations et questions diverses

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 9 octobre 2007, il est approuvé et signé.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : décision modificative relative au budget principal. Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

**1/ Budget annexe Hôtel d'Entreprises : décisions modificatives**

- **Décision modificative N°1** en fonctionnement dépenses :
  - § Chapitre 042, article 6811 + (plus) 4428 €
  - § Chapitre 66, article 6611 - (moins) 4428 €
- **Décision modificative N°2** en investissement recettes :
  - § Chapitre 28, article 281318 + (plus) 4428 €
  - § Chapitre 13, article 1388 - (moins) 4428 €
- **Décision modificative N°3** : en investissement dépenses :
  - § Chapitre 16, article 1641 + (plus) 6212.57 €
  - § Chapitre 23, article 2313 - (moins) 6212.57 €

- **Décision modificative N°4**
  - o **Crédits exceptionnels** au chapitre 70, (remboursement par autres redevables)
    - § Chapitre 70, article 70878 + (plus) 23229 €
- **Décision modificative N°5**
  - o **Virement de Crédits** au chapitre 11, article 63512 (taxes foncières)
    - § Chapitre 11, article 63512 + (plus) 23229 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à ces décisions.

## **2/ Budget principal DM N°2**

Le Président, demande l'autorisation de procéder à une décision modificative concernant le budget principal, à savoir :

- **Décision modificative N°2** en fonctionnement dépenses :
  - § Chapitre 11, article 61522 – (moins) 22 000 €
  - § Chapitre 11, article 6135 – (moins) 18 000 €
  - § Chapitre 12, article 6451+ (plus) 40 000 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à cette décision.

## **3/ Annulation de la délibération n°41/07 et création d'un poste cadre B**

Le Président, demande l'autorisation de procéder à l'annulation de la délibération n°41/07, et propose de créer un poste de niveau cadre B dans la filière technique.

Rappel :

- que la dépense sera prévue au budget annexe assainissement de 2008,
- que le recrutement s'effectuera pour le 1<sup>er</sup> février 2008, à raison d'un temps partiel 50 %

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces décisions.

## **4/ Budget annexe assainissement : coût de l'assainissement**

Considérant les coûts des travaux réalisés rue Prémol à Guérard, dans le cadre de la mise aux normes des réseaux d'assainissement,

Le Président, propose le coût à 0.97 €/par mètre cube.

Le conseil, approuve cette décision à 14 pour et 1 contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

**Le Président**  
**Michel COMMANAY**